

ACTION 2-2 (2-5 DU PRITH) –  
ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP  
PSYCHIQUE  
PRITH PAYS DE LA LOIRE

CELINE FOUCHER

COORDINATION DU PRITH (PRACTHIS / DIVERSEA CONSEIL)

# Sommaire

---

Préambule.....	2
Avant-propos : le handicap psychique, de quoi parle-t-on ?.....	3
I- La difficile articulation des acteurs du champ socio-professionnel et du champ de la santé.....	6
II- De la difficulté à identifier une problématique psychique pour les professionnels de l’insertion.....	8
III- La prise en charge de la personne.....	11
Synthèse.....	14
Annexe - Recensement des outils, dispositifs et structures d’accompagnement du handicap psychique en Pays de la Loire..	15

# Préambule

---

## Le contexte de l'étude

### **Un sujet abordé lors des consultations menées dans le cadre de la définition du futur plan d'action du PRITH**

En janvier 2014, les membres du PRITH ont organisé une consultation sous forme de questionnaire auprès des institutions et acteurs en charge de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. L'objectif de cette consultation élargie était de préparer le futur plan d'action du PRITH pour les années 2014-2017 en s'appuyant notamment sur les besoins et attentes exprimés.

La prise en compte des personnes avec handicap psychique est un sujet qui a fait l'objet de nombreuses remarques des contributeurs.

Cette thématique a été évoquée de manière transversale c'est-à-dire aussi bien sur les questions d'accès à la formation et à l'emploi, que sous l'angle de l'intégration en entreprise et du maintien dans l'emploi.

Plus précisément les besoins des répondants se situent autour de :

- la détection et l'évaluation des publics,
- l'accompagnement de ce public,
- l'articulation des acteurs et de la connaissance des expertises existantes,
- la professionnalisation des acteurs de l'accompagnement/ des conseillers...

### **Un objectif de recensement des outils/dispositifs disponibles sur les territoires afin d'accompagner les personnes en situation de handicap psychique**

Pour répondre à ces attentes, le plan d'action du PRITH a défini comme objectif pour cette action de recenser et qualifier les outils et dispositifs mis en place sur les territoires afin de résoudre les difficultés liées au handicap psychique.

Ce recensement a été complété par une approche plus qualitative auprès de professionnels afin de questionner :

- Les éventuelles difficultés d'articulation entre l'offre de soin et l'offre relative à l'insertion (sociale et professionnelle)
- Les problématiques de ruptures de parcours et des relais à mettre en place
- Les représentations négatives sur le handicap psychique

## La méthode

La méthodologie adoptée pour la conduite de cette action a conjugué :

- Une recherche documentaire permettant de recenser l'ensemble des outils disponibles sur le territoire ligérien
- Des consultations individuelles pour l'approche plus qualitative

## Remerciements

Nous tenons à remercier particulièrement Mme Barbeau (Agefiph), Mme Talbourdel (Direction régionale Pôle Emploi), Mme Gascoin (Cap emploi 44), Mesdames Godard, Deloffre et Marion (CreHPsy), Mme Evenat (Mission locale Nantes Métropole), Mme Marion (association Alpha), M. Mustière (association Les Briords).

## Avant- propos

### Le handicap psychique, de quoi parle-t-on ?

---

De nombreux travaux ont été réalisés afin de définir précisément ce que recouvre le handicap psychique et son impact sur l'insertion professionnelle. Ce préambule n'a pas pour vocation de compléter ces travaux mais de reposer quelques notions clés.

**L'Organisation Mondiale de la Santé** définit comme handicap psychique « les conséquences de troubles relationnels de l'individu vis-à-vis de lui-même et de son entourage. Il peut être consécutif à certains troubles cognitifs d'origine neurologique mais, le plus souvent, est la conséquence d'une maladie psychiatrique du domaine de la névrose grave ou de la psychose. Le handicap psychique génère le plus souvent des troubles du comportement et des troubles affectifs, perturbant l'adaptation sociale. Il s'agit d'un état durable ou épisodique avec périodes de rémission, avec ou sans altérations des facultés mentales.

Il faut distinguer le handicap psychique du handicap mental car il n'implique pas de déficience intellectuelle mais vise leur mise en œuvre.

Le handicap psychique est toujours associé à des soins, ses manifestations sont essentiellement variables avec le temps. »

Inspirée de la classification de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), **la loi du 11 février 2005** reconnaît, de façon officielle et au même titre que les handicaps sensoriel et moteur, les troubles psychiques comme pouvant être à l'origine d'un handicap.

« Constitue un handicap (...) toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly-handicap ou d'un trouble de santé invalidant. »<sup>1</sup>

Un point de vigilance est identifié par la définition de l'OMS et notamment le risque de confusion entre la déficience intellectuelle - souvent associée au « handicap mental »<sup>2</sup> - et le handicap par la maladie mentale, qui affecte le psychisme.

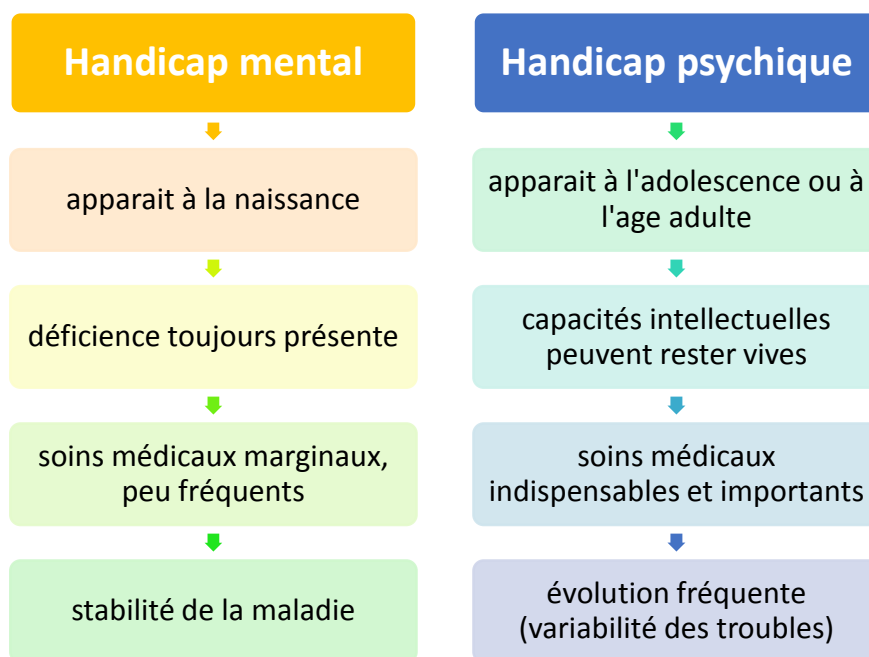
---

<sup>1</sup> Source : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=&categorieLien=id>

<sup>2</sup> L'OMS caractérise le handicap mental par "un déficit significatif du développement intellectuel associé à des limitations de comportement adaptatif se manifestant avant 18 ans"

Le Guide Handicap Psychique et Emploi - Qu'est-ce que le handicap psychique<sup>3</sup> propose de distinguer handicap psychique/handicap mental de la façon suivante (cette proposition de schématisation a été partagée par les acteurs rencontrés au cours des consultations).



Le handicap psychique se caractérise par la survenue de troubles psychiques dont l'intensité, la durée et la chronicité vont caractériser la maladie.

Ces troubles sont divers et peuvent être identifiés par<sup>4</sup> :

- **Les troubles de la pensée** : Délires, idées obsessionnelles, fuite ou incohérence des idées, lenteur ou appauvrissement de la pensée...
- **Les troubles de la volition** : impossibilité d'agir par incapacité à vouloir et décider, négativisme, ou au contraire incapacité à s'empêcher d'agir, compulsions obsessionnelles
- **Les troubles de la perception** : Hallucinations, déréalisation...
- **Les troubles de la communication et du langage** : Repli autistique ou, au contraire, exaltation et excitation...
- **Les troubles du comportement** : Agitation, agressivité contre soi et contre les autres, rites obsessionnels, phobies...
- **Les troubles de l'humeur** : Troubles dépressifs ou états maniaques, c'est-à-dire excitation et agitation psychomotrice...
- **Les troubles de la conscience et de la vigilance** : Ils se manifestent par des difficultés à se concentrer, des états de somnolence.

<sup>3</sup> Handicap Psychique et Emploi, Qu'est-ce que le handicap psychique – Handipole - 2010

<http://www.handipole.org/IMG/pdf/qu-est-le-handicap-psychique.pdf>

<sup>4</sup> Source : Guide-Barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées - Article Annexe 2-4 – Section 2 – Déficiences psychiques de l'adulte - I. Principaux critères de déficience pris en compte

<http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074069&idArticle=LEGIARTI000019325262&dateTexte=&categorieLien=cid>

Enfin, ces troubles psychiques, facteurs de handicap psychique, peuvent résulter d'une maladie, de pathologies psychiatriques qui entraînent une grande variabilité de ses incidences sur la vie sociale et professionnelle de la personne et une nécessaire médicalisation.

Les pathologies à l'origine du handicap psychique<sup>5</sup>

- Les psychoses et particulièrement les schizophrénies
- Les troubles dépressifs graves associés à des états maniaques dans les maladies bipolaires ou à des troubles anxieux majeurs dans le cadre de personnalités dysfonctionnelles comme les états-limites, personnalité borderline.
- Les troubles névrotiques graves comme les troubles obsessionnels envahissants, les phobies invalidantes voire les conversions hystériques et les troubles hypochondriaques en particulier post traumatiques. Ces troubles sont souvent liés à des traumatismes : violences physiques ou sexuelles durant l'enfance ou l'adolescence, agressions physiques ou psychiques, accidents de travail ou de la circulation, deuils particulièrement difficiles, violences dues aux guerres,...
- Les troubles bipolaires. Autrefois appelés psychose maniaco-dépressive ces troubles font partie des troubles de l'humeur auxquels appartient également la dépression récurrente (ou trouble unipolaire). Ils ne sont invalidants que lorsque les troubles sont particulièrement violents

**D'autres situations pathologiques peuvent entraîner un handicap psychique : les syndromes frontaux, conséquences de traumatismes crâniens ou de lésions cérébrales, les démences liées à une maladie ou à une cause toxique, les maladies neuro-dégénératives...**

---

<sup>5</sup> <http://www.unafam.org/specificite-du-handicap-psychique.html>

## I- La difficile articulation des acteurs du champ socio-professionnel et du champ de la santé

---

L'accompagnement de personne en situation de handicap psychique ne peut se faire sans une coordination des professionnels du champ socio-professionnel et des professionnels de santé.

Les consultations menées montrent que l'articulation entre ces 2 mondes semble peu développée et ne se fait pas toujours en réciprocité.

Un des contributeurs évoquait les évolutions qu'a connu l'hôpital psychiatrique et qui peuvent donner quelques éléments d'explication intéressants sur le cloisonnement entre professionnels de l'insertion/du social et les médecins psychiatres.

La loi du 30 juin 1838 (dite « loi des aliénés »<sup>6</sup>) traitait des institutions et de la prise en charge des malades mentaux et reposait sur un principe d'assistance et de police. Cette loi :

- obligeait chaque département à faire construire son asile et définissait les modalités d'internement. Les médecins pouvaient dès lors priver les aliénés de liberté (prérogatives qui ne relèvent plus du pouvoir judiciaire). « L'aliéniste dans son asile apparaît donc comme un personnage qui cumule des fonctions d'administrateur, de juge, d'expert, de thérapeute et de savant ».<sup>7</sup>
- prévoyait également deux formules de placement en établissements : le placement volontaire qui relève de la volonté de la famille et le placement d'office qui relève des pouvoirs de police du préfet

Cette loi n'a été abrogée et remplacée qu'en 1990 par la « loi relative aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation" (loi du 27 juin 1990).

Le soin psychiatrique est alors réservé à des institutions spécialisées peu ouverts sur le monde extérieur dans un souci de protection de la personne elle-même et de la population. L'évolution des traitements et leur efficacité amèneront progressivement l'ouverture des établissements psychiatriques.

Nous retrouvons ces éléments dans le mémoire « Accueil et réinsertion des personnes présentant des troubles psychiatriques : Quelles réponses apportées par les CHRS parisiens »<sup>8</sup> :

*« La loi sur les aliénés est promulguée le 30 juin 1838. Elle s'appliquera pendant près de 150 ans. Il s'agit à la fois d'une loi d'assistance et de police : l'asile (qui deviendra hôpital psychiatrique en 1937) est créé pour soigner les malades mentaux mais aussi pour les soustraire à la société. La charge pèse sur les départements puisque chaque département est « tenu d'avoir un établissement spécialement destiné à recevoir et à soigner des aliénés ». La loi de 1838 [.....].*

*Mais la prise en charge des malades mentaux telle qu'elle avait été définie par la loi de 1838 s'est trouvée progressivement dépassée par l'évolution de la société et les progrès de la science.*

*De nouvelles thérapies ont fait preuve de leur efficacité, permettant de réduire considérablement la durée d'hospitalisation. De ce fait, les personnes souffrant de troubles psychiatriques ont commencé à se faire soigner dans les établissements*

---

<sup>6</sup> Pour aller plus loin : <http://psychiatrie.histoire.free.fr/legisl/intern/1838txt.htm>

<sup>7</sup> Source : Histoire de la psychologie en France, J. CARROY, A. OHAYON et R. PLAS, Grands repères, La Découverte, 2006, p. 21.

<sup>8</sup> Source : Accueil et réinsertion des personnes présentant des troubles psychiatriques : Quelles réponses apportées par les CHRS parisiens – Géraldine Wagner – IGAS – Promotion 1998-2000

*spécialisées en « services ouverts », hors des modalités de placement sous contrainte prévues par la loi de 1838. »*

**La réussite d'un parcours ne peut se faire qu'avec l'appui du médecin ou professionnel de santé accompagnant la personne souffrant de handicap psychique.**

Sans vision partagée de la situation au regard de l'emploi, le conseiller peut facilement se retrouver isoler dans sa pratique. Deux exemples ont été évoqués :

▪ La reprise d'activité professionnelle à visée thérapeutique :

Un médecin peut conseiller une reprise d'activité à la personne dans une optique « thérapeutique », vision qui reste peu partagée par les professionnels de l'insertion.

La reprise d'activité est alors présentée comme une aide à un mieux-être au regard de la pathologie. Notons qu'une étude est en cours – étude menée par le CreHPsy – sur la corrélation entre insertion professionnelle et rétablissement.

▪ La réticence pour certains médecins à accompagner une demande de RQTH (pour quelle raison reconnaître un tel handicap lorsque le besoin se situe sur une phase de soin ?). Cette reconnaissance administrative pouvant cependant permettre le déclenchement de dispositifs spécifiques.

Un des contributeurs résumait la situation de la manière suivante : « Le besoin des professionnels du secteur médico-social de l'appui et l'expertise du secteur sanitaire est très bien établi. Mais à l'inverse, il est plus compliqué pour le secteur sanitaire de reconnaître l'expertise des professionnels du secteur médico-social ».

Un des moyens d'apporter une réponse à ce besoin d'une meilleure coordination est la création en juin 2013 du CreHPsy – Centre Ressources Handicap Psychique.

**Le Centre Ressource Handicap Psychique des Pays de la Loire**, inauguré en juin 2013, se propose d'aider à l'articulation de ces nombreux acteurs, au partage d'expériences et d'idées et, par des propositions et un soutien actif, d'être le ferment des évolutions que cela peut permettre dans notre région.

Pour ce faire le CreHPsy des Pays de la Loire construit une fonction de source documentaire, propose des appuis techniques, met en place des animations et coordinations d'actions concertées, et développe une activité de recherche. Le CreHPsy PL promeut le développement et s'articule en outre avec les équipes territoriales spécialisées qui accueillent, orientent, évaluent les besoins de toute personne en situation de handicap psychique à la demande de celle-ci, de ses proches ou des intervenants qui l'accompagnent.

**Les actions du CreHPsy des Pays de la Loire**

- Information-Communication : Les ressources, services, établissements dans les domaines du sanitaire, du social et du médico-social. Site internet en cours.
- Appuis techniques : Réhabilitation psycho-sociale; Education thérapeutique des patients et des familles ; Evaluation du handicap psychique ; Evaluation de l'employabilité ; Actions de déstigmatisation ; Réflexion éthique.
- Animation et coordination d'actions concertées : Visio-conférences régionales thématiques : logement, travail, accès à la culture et aux loisirs, inclusion, familles, évaluations... ; journées thématiques.
- Sensibilisation et Formation : Sensibilisation des partenaires ; actions de déstigmatisation (bibliothèque des livres vivants) ; préparation d'un catalogue de formation.
- Recherche et travaux: Participation à des recherches régionales, nationales, initiation de recherches, enquêtes, publications...
- Promotion du développement des équipes territoriales d'évaluation



## II- De la difficulté à identifier une problématique psychique pour les professionnels de l'insertion

---

Il est apparu au cours des consultations que la principale difficulté des professionnels était de pouvoir identifier une problématique psychique afin de mobiliser les outils/dispositifs adéquats.

Il ne s'agit pas de « mettre un nom sur une maladie » comme le précisait un contributeur mais davantage de pouvoir identifier les contraintes liées au handicap, les moyens de compensation à mettre en œuvre si nécessaire et la sensibilisation à envisager auprès d'autres professionnels, de futurs employeurs ...

Les outils – spécifiques ou non au handicap psychique - existent et sont nombreux (voir annexe) mais le principal obstacle pour les professionnels réside dans leur capacité à faire adhérer la personne à intégrer de tels prestations et dispositifs.

### L'identification d'une problématique psychique réalisée par des non-spécialistes

Le handicap psychique est souvent porteur de représentations, d'idées reçues qui peuvent biaiser l'identification d'une telle pathologie pour les partenaires de l'emploi.

Ces représentations ont été exprimées par certains contributeurs lorsque la question de l'identification d'une personne avec handicap psychique leur était posée. Plusieurs éléments - conjugués ou non – ont été identifiés par les professionnels rencontrés :

- Les propos, les incohérences dans le discours
- Le comportement « inadapté »
- Le sentiment d'être « menacé » (voire des comportements de violence verbale ou physique)
- La mise en échec du parcours, la durée d'inactivité
- L'annonce d'une hospitalisation, d'un traitement médicamenteux

Ces éléments ont été évoqués par les contributeurs et ne peuvent à eux-seuls refléter les pratiques de l'ensemble des conseillers des structures d'accompagnement du public.

Certaines structures - comme le Cap emploi 44 - ont créés des outils communs à l'ensemble du public accueilli, outil qui questionne la personne sur ses contraintes (en termes de postures physiques, d'environnement de travail mais aussi de contraintes psychologiques ...). Ce document d'autodiagnostic est préalablement remis au candidat et facilite ainsi les questionnements du conseiller.

Le cahier de l'Agefiph « Recruter et accompagner un collaborateur handicapé psychique »<sup>9</sup> précise que « contrairement aux idées reçues, le handicap psychique présente rarement des symptômes (comportements délirants ou spectaculaires, par exemple) pouvant entraver de façon significative la vie professionnelle. Il est même le plus souvent invisible. De même, la prise de médicaments n'est pas synonyme de moindre performance au travail. Enfin, les personnes handicapées psychiques sont rarement violentes. Il n'en demeure pas moins que ce handicap exige de la personne concernée qu'elle fasse des efforts permanents pour s'adapter et entrer en relation avec les autres. Avec un risque plus grand de se retrouver isolée, voire en rupture sur le plan du lien social ».

---

<sup>9</sup> Source : Les cahiers de l'Agefiph – Recruter et accompagner un collaborateur handicapé psychique – décembre 2011

<http://www.agefiph.fr/Entreprise/Dossiers-pratiques/Les-cahiers-de-l-Agefiph-conseils-et-temoignages-pour-passer-a-l-action>

De plus, un des contributeur relayait le sentiment que ses collègues pouvaient avoir de ne pas se sentir « légitimes » à identifier une problématique psychique et donc à orienter vers une prestation spécifique. Ce ne sont pas des spécialistes – médecin, psychiatre, psychologue – et se trouvent donc en difficulté à repérer une telle pathologie.

Certains éléments vont faciliter l'identification d'un trouble :

- Le partenariat noué avec des structures d'accompagnement spécialisé (structures qui portent les PPS Handicap psychique, Cap emploi, CMP etc...)
- Certains outils comme la prestation « Regards Croisés » de Pôle Emploi
- L'expertise du conseiller qui sera à l'aise pour questionner la personne sur les traitements suivis, le suivi médical en cours ...

### Prestation «Regards Croisés » de Pôle Emploi

Prestation mobilisant l'expertise de psychologues EOS lors d'un entretien (exceptionnellement 2) d'une durée d'1h30. La prestation « Regards Croisés » permet d'analyser une situation complexe afin de bâtir un plan d'actions concerté entre un psychologue du travail, le conseiller référent et le demandeur d'emploi

En pratique, cette prestation est mobilisée lorsque le conseiller se trouve démuni face à une situation. La prestation permettra ainsi de déterminer :

- quel type d'accompagnement sera le plus adapté,
- les problématiques les plus prégnantes,
- voire de conforter le repérage d'une problématique psy.

*A noter : il ne s'agit pas d'une prestation spécifique pour les personnes avec handicap, ni même handicap psychique mais l'expertise des psychologues EOS fait de cette prestation un appui certain dans le cas de demandeurs d'emploi avec une possible problématique d'ordre psychique.*

### Le déni et le refus de soin comme principaux freins à l'accompagnement

Le frein à l'identification d'une problématique psychique est également lié à la personne qui se trouve dans le déni de son handicap voire dans le refus de soin.

Pour les professionnels de l'insertion, cette non-reconnaissance d'une problématique psychique par la personne va verrouiller toute possibilité d'engager des démarches administratives auprès de la MDPH notamment et ainsi de mobiliser les dispositifs adaptés.

Les conseillers se sentent démunis devant ces situations où le handicap n'est pas reconnu/identifié/accepté par la personne. Ils disent disposer de peu d'outils permettant à la personne d'engager un travail en ce sens afin de construire un parcours d'insertion. Certains outils ont été évoqués lors des entretiens :

- La prestation « Regards Croisés » de Pôle Emploi
- Les visites médicales de l'AFPA au cours desquelles ce type de problématiques/troubles peut être abordé
- La Prestation Handicap Projet de l'Agefiph. Cette prestation permet « de valider la faisabilité d'un projet professionnel et/ou d'une entrée en formation par l'évaluation de l'adéquation médicale avec les aptitudes physiques, sensorielles ou cognitives du bénéficiaire ».

Pour conclure, la problématique initiale se situe dans la phase d'identification d'une pathologie psychique :

- Quels sont les éléments qui pourraient permettre aux professionnels de l'insertion d'identifier une telle problématique ?
- Comment aborder la question avec une personne dans le déni voire le refus de soin ?

Les conseillers rencontrés disent être bien outillés lorsque le handicap est reconnu administrativement mais le principal manque réside dans les outils/dispositifs mobilisables pour aider au repérage.

Ce manque amène ainsi un sentiment de fort isolement des professionnels face au public en situation de handicap psychique.

### III- La prise en charge de la personne

---

Nous l'avons évoqué précédemment, l'identification d'une problématique psychique pose problème aux professionnels.

Une fois celle-ci identifiée/reconnue et prise en charge, il n'en reste pas moins difficile de faire concorder des parcours « longs et en dents de scie » comme le disait un des contributeurs avec les contraintes des offres de services des partenaires ou des prestations existantes.

#### Des parcours d'accompagnement longs et irréguliers

L'ensemble des contributeurs s'accorde sur le fait que la principale caractéristique des personnes souffrant d'un handicap psychique est la durée importante de leur accompagnement, accompagnement pouvant être régulièrement interrompu en raison de soins trop présents, mal supportés ...

L'orientation vers des soins semble être préconisée par les professionnels de l'insertion lorsque :

- La prise de conscience de la maladie, de l'impact de celle-ci sur des démarches d'insertion est à accompagner
- La maladie n'est pas encore stabilisée

A noter : quelques données nous ont été communiquées et il apparaît que pour environ 30% des Prestations Ponctuelles Spécifiques réalisées, les préconisations portent notamment sur une orientation vers des soins.

En complément de la problématique de soin, le cumul de difficultés sociales va considérablement fragiliser le parcours. Des partenariats renforcés vont permettre d'agir globalement sur le parcours de la personne. Les centres médico-sociaux et centres médico-psychologiques sont bien identifiés de même que les travailleurs sociaux des mairies.

De plus, des partenariats tels que ceux mis en place entre les conseils généraux et Pôle Emploi peuvent permettre de prendre en charge l'ensemble des problématiques de la personne. Non spécifique pour les personnes en situation de handicap, cet accompagnement renforcé semble cependant bien adapté à ce public et en particulier aux personnes en situation de handicap psychique.

### Accompagnement global – Un partenariat renforcé entre Pôle Emploi et les Conseils Généraux

Mis en place en Vendée depuis début février 2015 (1<sup>er</sup> département en Pays de la Loire) de l'accompagnement global pour des bénéficiaires de minimas sociaux rencontrant des problématiques d'insertion (Bénéficiaires du Rsa, de l'AAH notamment).

Il s'agit d'une convention de partenariat entre Pôle Emploi et le Conseil Général de Vendée ayant pour objectif de proposer aux bénéficiaires de minimas sociaux une approche globale articulant des expertises emploi et social pour faciliter leur retour à l'emploi.

Le Conseil Général assure ainsi la partie relevant des freins périphériques/sociaux, Pôle Emploi assurant la partie insertion.

La convention vendéenne est organisée autour de 3 axes de coopération :

- Mise à disposition des ressources de Pôle Emploi aux conseillers du Conseil Général de Vendée
- Mise en place de l'accompagnement global permettant la prise en charge conjointe des besoins sociaux et professionnels par un conseiller Pôle Emploi pour le champ insertion et par les travailleurs sociaux du Conseil général pour la partie levée des freins périphériques
- Accompagnement social exclusif, accompagnement mené exclusivement par les travailleurs sociaux du Conseil Général de Vendée pour lever les freins périphériques.

### Le nécessaire renforcement d'une offre d'accompagnement à l'insertion et à l'intégration

Les prestations existantes pour les personnes reconnues travailleurs handicapés correspondent à la demande des structures lorsqu'il s'agit d'une phase préalable de diagnostic de situation (avec un objectif d'identifier les contraintes liées à la maladie, de s'assurer que la personne peut engager un parcours d'insertion ...).

Pour autant, certains contributeurs précisait que les besoins résidaient davantage dans la phase d'accompagnement à l'insertion et au suivi dans l'emploi. L'offre existante est jugée insuffisante sur ces 2 volets.

Il existe 2 Prestations Ponctuelles Spécifiques de l'Agefiph qui peuvent être mobilisées lors des phases d'intégration :

- Appui à l'intégration en entreprise ou en formation<sup>10</sup>

Durée : 20h maximum sur une période de 9 mois maximum, renouvelable en fonction des besoins

Objectif : Mobilisable lorsque le projet est validé et que les difficultés à la recherche d'emploi, à l'intégration au poste ou en formation, en lien avec le handicap sont identifiées.

Cette prestation a pour objectif principal de faciliter l'intégration en formation ou en emploi de la personne (y compris pendant l'alternance). Assurer, le cas échéant, une fonction de médiation. Assurer le suivi pendant la formation à partir du moment où le prescripteur identifie un besoin d'appui spécifique

En pratique, si la personne a un entretien d'embauche, le prestataire peut :

- rencontrer en amont l'employeur pour le sensibiliser/l'informer des contraintes éventuelles résultant de la pathologie.
- accompagner la personne lors de l'entretien

---

<sup>10</sup> Source : Agefiph

Prestation qui permet de rassurer le bénéficiaire.

En 2013, 28 prestations ont été mobilisées.

Un axe de progrès identifié est que ce type de prestation serait à enclencher davantage dans les 6 mois suivant l'entrée (en emploi/en formation), délai qui permet de repérer les éventuelles difficultés.

- Suivi dans l'emploi (ou prestation « pompier »)

Durée : 5h par an et par bénéficiaire

Mobilisable (à la demande de l'entreprise ou du salarié) exclusivement par l'entreprise dès qu'un problème apparaît, en lien avec le handicap de la personne.

Objectif : Cette prestation a pour objectif principal de désamorcer le plus rapidement possible les conflits ou problèmes éventuels qui pourraient survenir en cours d'exécution du contrat de travail et d'éviter ainsi les décrochages. Le public bénéficiaire correspond aux personnes connues du prestataire.

En 2013, seule 1 prestation a été mobilisée

Au regard des prescriptions et de certains échanges avec les contributeurs, il apparaît que cette offre de Prestations Ponctuelles Spécifiques semble méconnue ou difficilement mobilisable par certains partenaires emploi (et notamment par les professionnels de l'insertion, non-spécialistes de l'accompagnement des personnes handicapées).

Les prescripteurs directs de Prestations Ponctuelles Spécifiques sont : Cap Emploi, Sameth, Pôle Emploi, les Coordonnateurs Apprentissage Départementaux, les employeurs privés (si accord  $\geq 6\%$ ) dans le cadre d'un Appui au suivi dans l'emploi, Les employeurs publics et les médecins du travail ou de prévention des fonctions publiques dans le cadre d'un appui au suivi dans l'emploi ou d'un processus de maintien.

Sur validation préalable de l'Agefiph, d'autres partenaires peuvent prescrire vers le dispositif PPS (nous pouvons citer notamment les Missions locales, COMETE ..).

Une des conclusions aux échanges menés au cours de cette étude fait apparaître un besoin particulier pour les personnes en situation de handicap psychique d'être accompagnées vers et dans l'emploi de manière renforcée et sur un temps conséquent.

Or, une fois en poste, l'offre de service des partenaires prend fin à l'embauche ou quelques mois après la prise de poste, délai jugé comme trop rapide pour sécuriser l'intégration.

Cette nécessaire sécurisation de parcours a été expérimentée en Isère via la mise en œuvre du dispositif Jobcoaching<sup>11</sup> de l'association Messidor. Ce dispositif est aujourd'hui présent en Charente-Maritime.

Le dispositif Job coaching ou emploi accompagné est un accompagnement individualisé et intensif des personnes vers et dans l'emploi. Cet accompagnement a pour objectif de favoriser le recrutement et l'intégration au sein de l'équipe de travail.

« Ce dispositif alternatif prend le relais des méthodes traditionnelles lorsqu'elles restent inadaptées ou inopérantes. Il prône le placement immédiat en emploi en milieu ordinaire sur un contrat de droit commun. Après une phase d'ingénierie et de conception, le dispositif job coaching est entré dans sa phase opérationnelle en avril 2013 lorsque les premières personnes ont été reçues en entretien préalable à l'entrée dans le dispositif. 10 personnes se sont engagées dans le dispositif d'accompagnement. »

---

<sup>11</sup> Source :

[http://www.messidor.asso.fr/site/index.php?option=com\\_content&view=article&id=40&Itemid=73](http://www.messidor.asso.fr/site/index.php?option=com_content&view=article&id=40&Itemid=73)

## En synthèse

---

En conclusion de cette action portant sur le recensement des outils et dispositifs d'accompagnement au handicap psychique, il apparaît deux besoins essentiels afin de lever les difficultés d'accompagnement :

**Un besoin d'appui/de prestation permettant d'identifier une problématique psychique** lorsque celle-ci n'est pas encore reconnue administrativement. Cela permettrait ainsi :

- ⇒ D'accompagner à la prise de conscience de la personne des impacts de ses troubles sur l'emploi et ainsi :
  - D'amener la personne à engager des démarches de reconnaissance administrative de son handicap
  - De pouvoir mobiliser les dispositifs spécialisés (avec comme impact secondaire la baisse des ruptures de parcours/d'accompagnement)
- ⇒ De mieux outiller les professionnels dès la prise en charge
- ⇒ D'identifier ce qui relève d'une pathologie psychique ou pas par un professionnel du domaine et d'identifier clairement les contraintes inhérentes à la maladie
- ⇒ Une professionnalisation de certains acteurs de l'insertion sur ce que recouvre le handicap psychique afin de lever les représentations, les préjugés

**Un besoin de prestation renforcée lors de la prise de poste mobilisable tout au long du contrat.**

Les prestations et les offres de service des partenaires existantes ne permettent pas de répondre au besoin d'accompagnement dans la durée d'une personne dans son emploi.

Les besoins d'appui au diagnostic, à l'élaboration du projet professionnel sont couverts par les dispositifs existant, de même que l'accompagnement au maintien dans l'emploi, mais les mesures permettant d'intervenir en entreprise en différents temps s'avèrent être un besoin avéré afin d'éviter des ruptures de contrat.

## Constats et Propositions de pistes d'action

Constats	Propositions de pistes d'action
Une coopération entre secteur sanitaire et médico-social à renforcer	Sensibiliser les médecins traitants et médecins référents sur les aspects professionnels (par exemple : la RQTH : quel intérêt ?, quels acteurs/partenaires du champ de l'emploi peuvent être sollicités ?, ...)
Une identification du handicap psychique peut aisée à faire pour certains professionnels de l'insertion	Faire connaître et développer les outils d'identification d'une problématique psychique pour les non-spécialistes (dont des outils mobilisables lorsque la personne est dans le déni de son handicap)
Un besoin d'accompagnement global, renforcé et sur la durée des personnes avec un handicap psychique	Faire connaître et expérimenter les prestations d'accompagnement dans l'emploi de type jobcoaching (avec étude de faisabilité, modalités de financement ...)
Un besoin de mieux connaître/identifier les relais sur la région Pays de la Loire	Créer et diffuser un guide Handicap psychique en Pays de la Loire



## **Annexe**

# **Recensement des outils, dispositifs et structures d'accompagnement du handicap psychique en Pays de la Loire**

**Les structures d'aides à l'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap psychique en Pays de la Loire  
Juin 2015**

**Structures**

Cap emploi

Pôle Emploi

FIPHFP

AGEFIPH

ESAT

EA

SIAE

Centres de pré-orientation (CPO) – Centre de rééducation professionnelle (CRP)

IME (ex-IMPro)

Le Centre Ressource Handicap Psychique – CreHPSy Pays de la Loire

Associations en Pays de la Loire :

- associations nationales (avec antennes régionales)

- associations locales ou régionales

**Dispositifs**

SAVS

GEM

Samsah

CMP (centres médico-psychologiques)

CMP/ CATTP (centre d'accueil thérapeutique à temps partiel)

**Outils**

PPS

# Structures

## **Cap emploi**

Organisme de placement spécialisé assurant une mission de service public, inscrit dans le cadre de la loi Handicap de Février 2005 et dédié à l'insertion professionnelle des personnes handicapées, Cap emploi s'adresse – selon certains critères - aux personnes reconnues handicapées, qu'elles soient ou non inscrites à Pôle Emploi, et ayant besoin d'un accompagnement spécialisé.

Sa mission est d'assurer le diagnostic, l'orientation et l'accompagnement des personnes handicapées.

Une structure par département.

Coordonnées des Cap emploi : <http://www.capemploi.com>

10% des personnes prises en charge par le réseau des Cap emploi ligériens ont pour handicap principal un handicap de nature psychique (source : Rapport d'activité Cap emploi – Agefiph – 2014)

## **Pôle Emploi**

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

<http://www.pole-emploi.fr/accueil/>

## **AGEFIPH**

Créée en 1987, confortée dans son rôle en 2005, l'Agefiph a pour missions de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées.

Les différentes missions de l'AGEFIPH consistent à<sup>12</sup> :

- Gérer les contributions des entreprises
- Développer des coopérations
- Financer des projets
- Organiser et animer un réseau de professionnels

[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

Un cahier de l'AGEFIPH a pour sujet « Recruter et accompagner un collaborateur handicapé psychique »<sup>13</sup>

---

<sup>12</sup> <http://www.agefiph.fr/A-propos-de-l-Agefiph/Profil-et-missions>

<sup>13</sup> Cahier n°6 - Recruter et accompagner un collaborateur handicapé psychique - AGEFIPH – Décembre 2011

## **FIPHFP**

L'action du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) vise à permettre à tout agent en situation de handicap de vivre, notamment grâce à l'emploi, sa pleine citoyenneté. Il accompagne les employeurs publics et relève au quotidien le défi de l'égalité dans les domaines de l'emploi et de l'accessibilité.

[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

Le FIPHFP finance, depuis octobre 2010, un dispositif d'accompagnement dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Cette mesure, applicable à l'ensemble des agents, est particulièrement adaptée aux personnes en situation de handicap psychique.

Pour aller plus loin : <http://www.fiphfp.fr/Newsletter/Lettre-11-Special-Handicap-Psychique-Juin-2013/Des-dispositifs-adaptes-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap-psychique>

L'aide FIPHFP « *Accompagnement pour l'emploi des personnes handicapées psychiques* » :

Cette aide se décline en étapes ayant pour objet !

- L'évaluation des capacités professionnelles de la personne compte tenu de la nature de son handicap
- Le soutien médico-psychologique assuré par un service ou un acteur (le médecin traitant ou un psychologue) externe à l'employeur
- L'accompagnement sur le lieu de travail assuré par un service spécialisé externe à l'employeur.
- Le tutorat, assuré par une personne ressource interne à l'employeur, dont la mission consiste à être l'interlocuteur privilégié de la personne en situation de handicap (gestion du quotidien de travail et des éventuelles difficultés)

Cette aide peut être mobilisée en complément de la PPS handicap psychique. Elle nécessite que l'employeur recherche et sollicite lui-même les prestataires proposant ces services.

<http://www.fiphfp.fr/Au-service-des-employeurs/Aides-FIPHFP/Aides-au-recrutement/Dispositif-d-accompagnement-pour-l-emploi>

*Les autres aides du FIPHFP mobilisables dans une situation de handicap psychique :*

- L'appui des prestataires SAMETH
- L'aide FIPHFP « Tutorat »
- L'aide FIPHFP « Auxiliaire de vie pour les activités professionnelles »
- L'aide FIPHFP « Télétravail pendulaire »
- L'aide FIPHFP « Formation »
- L'aide FIPHFP « Bilan de compétences »
- L'aide FIPHFP « Formation et information des personnels en relation avec des travailleurs handicapés »

Pour plus d'information : [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr) / Catalogue des aides

## **Esat**

En Pays de la Loire, 88 Esat représentant 295 places pour personnes ayant un handicap psychique <sup>14</sup>

Les Esat des Pays de la Loire accueillent principalement des personnes souffrant de déficiences intellectuelles : 73% (à titre principale et 82% si l'on inclut les déficiences associées).

L'accueil de personnes souffrant de déficiences psychiques a progressé depuis la loi de 2005 :

En 2006, 18% des personnes travaillant en Esat ont une déficience principale d'ordre psychique (et 39% souffrent de ce type de déficiences qu'elle soit principale ou associée)

(Source : Echo des stats Pays de la Loire, n°49, février 2009)

---

<b>Loire Atlantique – 44</b>	2227 places dont 233 pour handicap psychique (10,46%) 24 Esat recensés dont 9 reçoivent des personnes ayant une déficience psychique
<b>Sarthe – 72</b>	1035 places (nombre places HP non spécifié) 15 Esat recensés dont 13 reçoivent des personnes ayant tous types de déficiences (sans autre indication)
<b>Maine et Loire - 49</b>	1436 places (nombre places HP non spécifié) 23 Esat recensés dont 12 reçoivent des personnes ayant tous types de déficiences (sans autre indication)
<b>Vendée – 85</b>	1133 places dont 90 pour handicap psychique (7,9%) et 6 places HP/traumas crâniens 15 Esat recensés dont <ul style="list-style-type: none"><li>- 11 reçoivent des personnes ayant tous types de déficiences (sans autre indication)</li><li>- 1 Esat spécifique déficience psychique – ESAT Les Bazinières</li></ul>
<b>Mayenne – 53</b>	723 places dont 46 pour handicap psychique (6,4%) 11 Esat recensés dont <ul style="list-style-type: none"><li>- 8 reçoivent des personnes ayant tous types de déficiences (sans autre indication)</li><li>- 1 Esat spécifique déficience psychique – ESAT La Madeleine</li></ul>

---

<sup>14</sup> Source : L'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap dans la région Pays de la Loire – ARS – 2011

[http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr/fileadmin/PAYS-LOIRE/F\\_actualites/2013/2013-01-offre\\_medico-sociale/offre\\_medico-sociale-ars-pays-de-la-loire-.pdf](http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr/fileadmin/PAYS-LOIRE/F_actualites/2013/2013-01-offre_medico-sociale/offre_medico-sociale-ars-pays-de-la-loire-.pdf)

### Entreprises adaptées

54 EA - Nombre de places total sur la région : 3111

Le nombre de personnes ayant un handicap psychique dans les entreprises adaptées ligériennes n'est pas connu à ce jour.

#### **Loire Atlantique – 44**

**14 Entreprises adaptées pour un total de 1070 places**

Anr Services Nantes - (100 places) - Nantes  
Epa Services - (26 places) - Ancenis  
Cddt Frere Frances - (26 places) - Nantes  
Cerame Atelier - (60 places) - Le Loroux-Bottereau  
Les Iris - (10 places) - Saint-Julien-De-Concelles  
Earta Carquefou - (40 places) - Carquefou  
Fondation Amipi - Bernard Vendre - (90 places) – Carquefou  
Avenir Service Industrie - (240 places) - Thouaré-Sur-Loire  
Earta La Montagne - ( 85 places) - La Montagne  
Handirect Nantes - (5 places) - Orvault  
L'albizia (Cholière Restauration) - (25 places) - Orvault  
Hortipro - (90 places) - La Bernerie-En-Retz  
Saprena - (250 places) - Bouaye  
La Foret - (23 places) - Les Sorinières

#### **Sarthe – 72**

**11 Entreprises adaptées pour un total de 561 places**

EA le Verger - (84 places) - Le Bailleul  
Fondation Amipi - Bernard Vendre - (140 places) - Le Mans  
Les Ateliers Du Ribay – (129 places) - Le Mans  
EA PREST 2000 – (27 places) - Le Mans  
EA APAC – (13 places) - Saint-Calais  
Ea De Cherance Atelier Du Livet – (15 places) - Chérancé  
EA ST Pavace – (50 places) - Saint-Pavace  
EA Les Courbes – (27 places) - La Flèche  
EA Les Serres Des Hunaudieres – (33 places) - Ruaudin  
EA Nord Sarthe – (24 places) - Ferté-Bernard  
EA Vert 2000 – (19 places) - Allonnes

---

**Maine et Loire – 49**  
**16 Entreprises adaptées pour un total de 894 places**

STA - EA Banchais – (54 places) - Saint Barthelemy d'Anjou  
EA Arceau Anjou - (56 places) - Saint Sylvain d'Anjou  
Entreprise Adaptée Chantepie Et De L'etang – (48 places) - Brissac-Quincé  
Ea Le Seneve – (50 places) – Angers  
Avenir Service Industrie - (90 places) – Beaucouzé  
Fondation Amipi - Bernard Vendre – (100 places) – Beaucouzé  
Les Sources – (32 places) - Les Sources  
Asar – (65 places) - Les Ponts-de-Cé  
Ea Adapei D'avrille - (95 places) - La Croix Cadeau  
Ea De Cholet, Ateliers De L'adapei 49 - (39 places) – Cholet  
Fondation Amipi - Bernard Vendre - (95 places) – Cholet  
Qualea - (40 places) - Cholet  
Ista - Ea Des Guederries - (62 places) - Bagneux  
Triade Avenir Ouest - (18 places) - Saint Sylvain d'Anjou  
Entreprise Adaptée Du Haut Anjou - (24 places) - Noyant-la-Gravoyère  
Ea Adapei La Pommeraye - (26 places) - La Pommeraye

**Vendée – 85**  
**8 Entreprises adaptées pour un total de 266 places**

EA Aria85 (52 places) - La Roche-sur-Yon  
EA Util 85 (42 places) - La Roche-sur-Yon  
Mains Vertes & Paysages – (7 places) - La Roche-sur-Yon  
IDEM 85 - (30 places) - 85140 Sainte-Florence  
MSEA – (39 places) - La Chapelle-Achard  
APYSA - (11 places) - Mortagne-sur-Sèvre  
UMEA - (38 places) - Mortagne-sur-Sèvre  
Les Ateliers Du Planty - (47 places) - La Guyonnière

**Mayenne – 53**  
**5 entreprises adaptées pour 320 places**

L'imprimerie Solidaire - (32 Places) - Martigné-Sur-Mayenne  
Lea 53 (Ateliers Delta) - (54 Places) - Laval  
Sicomen - (65 Places) - Laval  
Lea 53 (Ateliers De La Mayenne Angevine) - (95 Places) - Château-Gontier  
Maine Ateliers - (74 Places) - Gorron

---

### **SIAE - Associations intermédiaires / Ateliers et chantiers d'insertion**

Les Pays de la Loire comptent 243 structures, réparties en 103 chantiers d'insertion, 62 entreprises d'insertion, 64 associations intermédiaires et 14 entreprises de travail temporaire d'insertion.

Source : <http://demo.siae-paysdelaloire.fr/qui-sommes-nous/>

La part des travailleurs handicapés dans les SIAE ne représente que 6,2% des entrées.

1 171 personnes en situation de handicap sont entrées dans une structure d'insertion par l'activité économique en 2011 dans les Pays de la Loire, soit 6,2% de l'ensemble des entrées.

Par rapport à 2010, cela représente une baisse de 8,8%, que l'on retrouve sur l'ensemble des départements, sauf en Mayenne (hausse de 5 entrées), et dans une moindre mesure en Maine et Loire (baisse de 0,6%).

La répartition des entrées en SIAE par département reste conforme à la répartition des DEBOE sur la région : 1/3 des entrées en Loire-Atlantique, 1/4 en Maine et Loire, 13% en Vendée et 19 % dans la Sarthe 5 % pour la Mayenne

Evolutions :

Ce sont les associations intermédiaires qui accueillent le plus de personnes en situation de handicap dans les Pays-de-la-Loire (626 personnes en 2011, soit 53% des TH entrant dans une SIAE), suivi par les ateliers et chantiers d'insertion (324 personnes, soit 28% des entrées en SIAE). Le poids des personnes en situation de handicap est relativement proche d'un type de structure à l'autre, oscillant de 5,8% de TH dans l'ensemble des entrées en association intermédiaire à 7,2% dans les ateliers et chantiers d'insertion.

Source : Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés des Pays de la Loire Tableau de bord – Juillet 2014

### **Centres de pré-orientation (CPO) – Centre de rééducation professionnelle (CRP)**

Un centre de pré-orientation (CPO) accueille des travailleurs handicapés ayant des difficultés à s'orienter professionnellement. Ils sont accueillis pour une période de 8 à 12 semaines afin d'élaborer leur projet (notamment par des mises en situation). Ceci doit également permettre d'évaluer les capacités et les aptitudes du travailleur.

Les Centres de Rééducation Professionnelle (CRP) proposent des stages de rééducation professionnelle permettant aux personnes handicapées de suivre une formation qualifiante avec la possibilité d'être rémunérée. Cela doit permettre d'entraîner ou de ré-entraîner la personne au travail, en vue d'une insertion ou d'une réinsertion professionnelle.

4 centres (établissements mixtes CRP /CPO) en PDL

→ 2 en Loire Atlantique

- Les Hauts Thébaudières – Vertou : 30 places – toutes déficiences (mais plus spécifiquement les personnes ayant une déficience visuelle)



- Saint Herblain – 140 places - toutes déficiences  
→ 2 en Sarthe
- Centre de L'ADAPT – Sarthe - 53 places
- ARPS – Sablé sur Sarthe - 122 places –tous handicaps

### **IME (ex-IMPro)**

Les instituts médico-éducatifs (IME) accueillent des enfants et adolescents handicapés atteints de déficience intellectuelle pouvant s'accompagner de troubles de la personnalité, de handicaps moteurs ou sensoriels, de troubles de la communication, de maladies chroniques....

Les IME regroupent les IMP (instituts médico-pédagogiques) et les IMPro (instituts médico-professionnels).

Leur objectif est de dispenser une éducation et un enseignement spécialisés ainsi que des soins aux jeunes qu'ils accueillent.

Les enfants sont orientés vers ces établissements par la CDAPH.

→ En Pays de la Loire, 67 établissements accueillent 3510 enfants et adolescents handicapés <sup>15</sup> dont <sup>16</sup> :

Loire-Atlantique : 16 IME

Maine et Loire : 16 IME

Mayenne : 4 IME

Sarthe : 9 IME

Vendée : 10 IME

---

<sup>15</sup> Source : l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap dans la région Pays de la Loire en 2012 / ARS PDL

<sup>16</sup> Source : <http://www.creai-nantes.asso.fr/section.cfm>

## Dispositifs

### **SAVS**

Les services d'accompagnement à la vie sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Les SAVS sont financés par le Conseil Général au titre de l'accompagnement à la vie sociale.

En Pays de Loire, on comptait en 2011 <sup>17</sup> :

- Loire Atlantique : 625 places en SAVS (21 établissements dont 2 spécifiques handicap psychique : Equinoxe – St Nazaire – 35 places + Le quai de l'espoir – Nantes- 20 places)
- Maine et Loire : 544 places (15 établissements)
- Mayenne : 202 places (2 établissements dont 1 Epsms la Filousière essentiellement HP- 50 places)
- Sarthe : 399 places (12 établissements dont - au moins 1- spécifique handicap psychique – Espérance Sarthe/Adgesti – 20 places)
- Vendée : 273 places (20 établissements dont - au moins 1- spécifique handicap psychique – Adapei Aria 85 – La Roche sur Yon – 45 places)

### **GEM**

Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), régis par les articles L. 114-1-1 et L. 114-3 du code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) sont des structures de prévention et de compensation de la restriction de la participation à la vie sociale introduits par la loi « handicap » du 11 février 2005. Ces groupes sont organisés sous forme associative de type loi 1901 ; ils ne constituent pas des structures médico-sociales au sens de l'article L. 312-1 du même code.

Ce sont des lieux d'échanges, de rencontres et de loisirs pour des personnes isolées, en fragilité psychique ou psychologique, un lieu convivial où des adultes peuvent se retrouver et organiser ensemble les activités avec l'aide d'un animateur socioculturel.

En 2013, on dénombrait 23 GEM en PDL : 19 GEM handicap psychique et 4 GEM pour les cérébraux-lésés.

---

<sup>17</sup> Sources :

Accompagnement des personnes en situation de handicap aux trois périodes de la vie : enfants, adultes, personnes âgées. ARS PDL, décembre 2011

L'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap dans la région Pays de la Loire en 2012. ARS PDL

Décret n°2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

En 2014, un appel à candidatures de l'ARS PDL a été lancé portant sur la création de 3 nouveaux GEM pour personnes en situation de handicap (handicaps non spécifiés).

**Aller + loin :**

- Carte interactive des GEMS en France. Recherche par département

<http://www.psycom.org/Ou-s-adresser/Entraide/Groupes-d-entraide-mutuelle>

**SAMSAH**

Un Samsah est un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés.

Il a pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soin, de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées en favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, universitaires ou professionnels et l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Ce service en milieu ordinaire vise une plus grande autonomie des personnes. Il propose donc une assistance pour tout ou partie des actes essentiels de la vie quotidienne ainsi qu'un suivi médical et paramédical en milieu ouvert.

En permettant le maintien à domicile, il constitue une alternative à l'obligation d'admission en institution.

→ La région PDL comptait en 2013, 428 places en SAMSAH réparties sur 19 structures dont 7 structures spécifiques au handicap psychique <sup>18</sup>:

- Loire-Atlantique : 1 structure (Samsah Ile de Nantes)
- Maine et Loire : 1 structure (Samsah Bord de Loire/Alpha – 30 places)
- Mayenne : 2 structures (Saphir/Geist53, 40 places ; EPSMS, 15 places)
- Sarthe : 3 structures (Adgesti, 45 places ; SAPFI/Apajh72-53, 10 places ; Centre de l'Arche, 22places)
- Vendée : 1 structure (Le Pavillon/AREAMS, 12 places)

**Aller + loin :**

- Modalités d'accompagnement des SAMSAH de la région Pays de la Loire

ARS PDL / Creai PDL, mars 2013

<http://www.creai-nantes.asso.fr/docs/Etude%20SAMSAH.pdf>

---

<sup>18</sup> Source : l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap dans la région Pays de la Loire en 2012 / ARS PDL

- Décret n°2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

### **SAPHIR unité formation et insertion socio professionnelle**

(Service d'Accompagnement pour Personnes en situation de Handicap avec Individualisation des Réponses)

Dispositif médico-social d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle de personnes adultes âgées de plus de 16 ans, dans tous les axes de la vie :

- 30 places pour personnes reconnues handicapées par la CDAPH en lien avec des troubles psychiques.
- 10 places pour personnes vieillissantes, reconnues handicapées par la CDAPH en lien avec des difficultés intellectuelles.

Cette unité œuvre auprès de ces personnes sur le champ de la formation et de l'insertion professionnelle

Équipe pluridisciplinaire : médicale, psychologique, paramédicale, sociale, éducative

Adresse: 36 ter, rue Albert Einstein – LAVAL - BP 73901 53031 LAVAL Cedex 9

Tél. : 02 43 49 97 68 - fax : 02 43 56 23 35

E-mail : geist53saphir@orange.fr

### **CMP (centres médico-psychologiques) et CATTP (centre d'accueil thérapeutique à temps partiel)**

Les centres médico-psychologiques (CMP) sont des unités de coordination et d'accueil en milieu ouvert, organisant des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'interventions à domicile.

Les centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) visent à maintenir ou à favoriser une existence autonome par des actions de soutien et de thérapeutique de groupe.

CMP (Centre médico-psychologique)

→ 6 structures en PDL : 5 en Loire Atlantique ; 1 en Maine et Loire

Centres hospitaliers proposant CMP et/ou CATTP

→ 8 structures : 3 en Loire Atlantique ; 5 en Vendée

### **Sources :**

- Annuaire de la Fédération Croix Marine :

<http://fasm.pmhoudry.com/annuaire/sante-mentale/pays-de-la-loire/?dept=72&act=5>

- Arrêté du 14 mars 1986 relatif aux équipements et services de lutte contre les maladies mentales, comportant ou non des possibilités d'hébergement.

### **ITEP Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique**

Les Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP) sont des établissements médico-éducatifs qui ont pour vocation d'accueillir des enfants ou des adolescents présentant des troubles du comportement importants, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle.

Ce sont les anciens Instituts de Rééducation (IR), ou Instituts de Rééducation Psychothérapeutique (IRP), réformés par le décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005.

Les jeunes relevant d'ITEP se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant pouvant compromettre à terme leur participation sociale. Pour enrayer ce phénomène, un accompagnement personnalisé contribue à restaurer les compétences et potentialités des jeunes concernés, à rétablir leurs liens avec l'environnement. Cette approche interdisciplinaire à visée soignante, avec personnalisation des propositions d'intervention, constitue une des principales spécificités des ITEP.

L'orientation vers un ITEP se fait par décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (C.D.A.P.H) du département de résidence.

La mission de L'ITEP se décline en plusieurs actions

- Accompagner le développement des enfants au moyen d'une intervention interdisciplinaire, thérapeutique, éducative et pédagogique,
- Maintenir le lien avec le milieu social et familial des enfants,
- Favoriser l'intégration en milieu scolaire ordinaire ou adaptée,
- Assurer un suivi des enfants durant les trois années après leur orientation.

---

#### **Loire Atlantique – 44**

ITEP Villa Azur – La Baule Escoublac  
ITEP Jeunesse et avenir – La Baule Escoublac  
Institut de rééducation annexe « Le Gaudinet » - Nantes  
ITEP Lamoricière – Nantes  
Institut de rééducation annexe « Le Landreau » - Nantes  
ITEP Les Perrines - Nantes  
ITEP La Papotière – Nantes  
ITEP ARRIA - Orvault  
ITEP Le Cardo – Orvault  
ITEP Pays de Retz – Paimboeuf  
Centre d'accueil spécialisé et d'internat modulable – Saint Julien de Concelles  
ITEP Marie Moreau – Saint Nazaire  
ITEP Gesvres Moissons Nouvelles – Treillières

#### **Sarthe – 72**

ITEP Les Aubrys – Champagne  
ITEP Les petits Princes – Champagne

<b>Maine et Loire - 49</b>	ITEP Les Oliviers – Angers ITEP les Chesnaies ITEP Le Colombier – Saint Barthélémy d’Anjou ITEP La Tremblaie – Cholet ITEP La Turmelière – Lire ITEP Le Thouet - Saumur
<b>Vendée – 85</b>	ITEP ALEFPA – Belleville sur vie Institut de rééducation l’Alouette – La Roche sur Yon
<b>Mayenne – 53</b>	ITEP Felix Jean Marchais – Andouille ITEP de Laval – Laval

Source : <http://annuaire.action-sociale.org/?cat=institut-therapeutique-educatif-et-pedagogique--i-t-e-p---186&region=pays-de-la-loire&details=liste>

**DJINH (Dispositif Jeunes Insertion Handicap)** (spécificité de la Mayenne)

Dispositif d'insertion socio-professionnelle pour les jeunes de 16-26 ans accompagné par une équipe pluridisciplinaire : médicale, psychologique, sociale, éducative. (80 places pour l'ensemble du dispositif)

Dispositif médico-social de préparation (formation et accompagnement) à une insertion sociale et / ou professionnelle adulte dont l'action est centrée sur l'accompagnement et la formation de jeunes âgés de 16 à 26 ans, reconnus handicapés par la CDAPH, en lien avec des difficultés intellectuelles, avec ou sans troubles associés. (SESSAD 16-20 ans 40 places - SAMSAH 18-26 ans 40 places)

Statuts des jeunes : scolaire (plateformes MGI - Lycée Professionnels), apprenti, stagiaire de la formation professionnelle, salarié).

4 axes :

- préparation à l'insertion professionnelle,
- préparation à l'insertion sociale (déplacements, logement, loisirs...),
- soutien cognitif,
- soutien au développement personnel.

Adresse courrier : 36 bis, rue Albert Einstein - LAVAL BP 73901 53031 LAVAL Cedex 9

Tél. : 02 43 49 97 65 - fax : 02 43 56 23 35 - E-mail : [geist53djinj@wanadoo.fr](mailto:geist53djinj@wanadoo.fr)

# Outils

## Prestations Ponctuelles Spécifiques de l'Agefiph

Ces prestations s'inscrivent dans le cadre des prestations spécifiques que l'Agefiph met en place afin de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi en milieu ordinaire de travail des personnes en souffrance psychique.

Elles sont définies selon le principe de complémentarité avec les services rendus par les opérateurs d'insertion et de maintien dans l'emploi, en particulier les Cap Emploi et les Sameth.

Elles sont sollicitées ponctuellement, au regard du besoin identifié, par les opérateurs en charge de l'accompagnement ou du suivi des personnes concernées, les prestataires spécifiques n'ayant pas vocation à accompagner la personne au plan professionnel dans la durée.

Les prestations ponctuelles spécifiques au handicap psychique :

- [Appui à un diagnostic approfondi](#)

- [Appui à l'élaboration du projet professionnel](#)

- [Appui à la validation du projet professionnel](#)

- [Appui à l'intégration en entreprise ou en formation](#)

- [Suivi dans l'emploi](#)

- [Appui-conseil pour le maintien dans l'emploi](#)

Opérateur en Pays de Loire : Handi Psy Pays de la Loire

243, rue Jean-Jaurès - 49800 Trélazé

Tél. 02 41 25 10 64

Mail : [handi-psy.paysdelaloire@wanadoo.fr](mailto:handi-psy.paysdelaloire@wanadoo.fr)

## Associations

### **Le Centre ressources handicap psychique (CReHPsy)**

Créé en 2013, il est porté par le Cesame (Centre de Santé mentale Angevin/ Sainte-Gemmes) et l'association Handi-Psy Pays de la Loire.

Le concept CReHPsy a été élaboré par l'association Galaxie pour répondre aux besoins de bilans et d'orientation des personnes en situation de handicap psychique.

Il se veut un espace de travail commun aux professionnels du soin et de l'accompagnement social et/ou médico-social des personnes en situation de handicap psychique.

Il est un lieu ressource destiné à fournir information, formation et à investir dans le domaine de la recherche.

CReHPsy Pays de la Loire

27 route de Bouchemaine

49130 Saint-Gemmes-sur-Loire

Tel : 02 41 80 79 42 / 06 88 85 92 51

Renseignements : [sophie.deloffre@ch-cesame-angers.fr](mailto:sophie.deloffre@ch-cesame-angers.fr)

### **Association Handi-Psy Pays de la Loire**

L'association d'associations Handi-Psy Pays de la Loire a pour objet le développement et la mise en œuvre dans la région des Pays de la Loire, et au nom des associations adhérentes, de dispositifs et de méthodes destinées à répondre aux besoins des personnes en situation de handicap en raison de troubles psychiques, et notamment par :

- La définition opérationnelle, la mise en place et la gestion d'un Centre Ressources Handicap Psychique (CReHPsy) dans la région des Pays de la Loire, comportant des fonctions centralisées et des fonctions départementales de proximité.
- La promotion d'une analyse, d'une réflexion et d'une dynamique régionale sur la définition des structures à mettre en œuvre et sur leurs évolutions.
- La représentation de la problématique spécifique du handicap psychique au sein des différentes instances et lieux de concertation spécifiques aux acteurs œuvrant dans le champ médico-social, en articulation avec le secteur sanitaire et le secteur médico-social.
- La recherche, l'élaboration de données expérimentales et le développement de savoir-faire professionnels en vue de leur diffusion.
- La formation des professionnels et l'appui aux organismes concernés sur la thématique du handicap psychique, l'évaluation et les méthodes de prise en charge.

L'association est prestataire du marché AGEFIPH des Prestations Ponctuelles Spécifiques au handicap psychique sur la région Pays de la Loire

243 rue Jean Jaurès – 49800 Trélazé

Tél : 02 41 25 10 64 – 02 41 54 04 51



## Associations nationales avec antennes régionales

### → Unafam

L'Unafam est une association reconnue d'utilité publique qui accueille, soutient, et informe les familles confrontées aux troubles psychiques d'un des leurs.

L'Unafam contribue à l'élaboration de la politique de santé dans le domaine de la psychiatrie.

L'Unafam défend les familles et les malades auprès des élus et des responsables.

L'Unafam est présente dans toutes les régions et départements français.

Unafam Pays-de-la-Loire

Patrice ROUILLARD

2, rue Montbarbet - 72000 – Le Mans

Tél : 02 43 89 47 68 - E-mail : [paysdelaloire@unafam.org](mailto:paysdelaloire@unafam.org)

Rencontres / ateliers

Groupes de paroles /ateliers d'entraide

Formation pour les proches et famille sur le handicap psychique

<http://www.unafam.org/-44-Loire-Atlantique-.html>

<http://www.unafam.org/49>

<http://www.unafam.org/53>

<http://www.unafam.org/72>

<http://www.unafam.org/85>

### → Associations Croix-Marine – Coordination Pays de la Loire

La Fédération d'Aide à la Santé Mentale Croix-Marine, constituée officiellement en 1952, reconnue d'utilité publique, est un mouvement national en faveur des personnes souffrant de troubles psychiques.

Délégué régional : Docteur François BONNAL

CH CESAME

27, route de Bouchemaine - 49130 Ste-Gemmes sur Loire

e-mail : [bonnalfrancois@wanadoo.fr](mailto:bonnalfrancois@wanadoo.fr)

Associations adhérentes Croix Marine (Source : annuaire disponible en suivant le lien suivant : <http://croixmarine.com/annuaire/adherents/pays-de-la-loire/> )

---

## Loire Atlantique

- Association "Ailleurs" - Centre Hospitalier Spécialisé Le Pont Piétin – 44130- Blain / Tél. : 02.40.51.51.10 Fax. : 02.40.51.53.92  
Activité(s) : Appartements thérapeutiques
  - Association "Alliance"  
Centre Hospitalier Spécialisé Le Pont Piétin – 44130 – Blain - Tél. : 02.40.51.51.51  
Activité(s) : Animation - Loisirs - Sports; Atelier thérapeutique
  - Association Philippe Paumelle  
Hôpital Saint-Jacques - Pavillon Paumelle - 85, rue Saint-Jacques - 44093 – Nantes - Tél. : 02.40.08.33.33 Fax. : 02.40.84.63.80  
Activité(s) : Hôpitaux de jour, de nuit; Appartements thérapeutiques  
Activité(s) : Atelier thérapeutique; Ergothérapie
  - Association CAPPID  
Service de Psychiatrie - 85, rue Saint-Jacques - 44200 - Nantes - Tél. : 02.40.84.63.88  
Activité(s) : Atelier thérapeutique; Ergothérapie
  - Association santé animation loisirs (ASAL)  
service de Psychiatrie 3 - Hôpital Saint-Jacques - 44093 - Nantes - Tél. : 02.40.84.63.15 Fax. : 02.40.84.63.63
  - Association A.I.R.  
3, avenue de Mindin - 44250 Saint-Brévin - Tél. : 02.28.53.90.40 Fax. : 02.28.53.90.41  
Activité(s) : Appartements thérapeutiques; Appartements associatifs
  - Association les Briords  
Route de Thouaré - 44470 – Carquefou - Tél. : 02.40.50.90.75 Fax. : 02.40.93.72.61
  - Association la Couronnée  
17, rue du Général de Gaulle- 44600 - Saint-Nazaire - Tél. : 02.40.66.83.87
  - Association le phare  
Centre Hospitalier - 57, rue Michel Ange - 44600 - Saint-Nazaire - Tél. : 02.40.90.64.60 Fax. : 02.40.90.64.59
  - Association pas à pas (Parents et Amis Solidaires pour Apporter aux Psychotiques Aide et Soutien)  
39, route de Nérac - 44500 La Baule - Tél. : 02.40.24.50.55 Fax. : 02.40.24.58.18  
<http://assopasapas.zeblog.com>
-

<b>Maine et Loire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Association départementale Croix-marine d'Anjou Logis Rocheloire - 21, rue Pasteur - 49130 - Les-Ponts-de-Cé - Tél. : 02.41.44.62.11 Fax. : 02.41.79.30.23 Activité(s) : Foyer post-cure; Appartements associatifs</li> <li>▪ Fédération des comités et des clubs thérapeutiques de secteur CESAME - Centre Hospitalier Sainte-Gemmes - B.P. 89 - 49137 - Les-Ponts-de-Cé - Tél. : 02.41.80.79.83 Fax. : 02.41.80.79.68 Cesame gère également les structures ORION 49 et AIRA-Atelier d'Insertion et de Réadaptation en milieu Agricole (dispositifs de réhabilitation psychosociale).</li> <li>▪ Association thérapeutique des Mauges Centre Hospitalier (Secteur IX de Psychiatrie) - 1, Rue Marengo - B.P. 507 - 49325 – Cholet - Tél. : 02.41.49.68.54 Activité(s) : Cafétaria - Bar; Appartements associatifs</li> <li>▪ Association choletaise d'entraide et de réadaptation sociale (ACERS) Centre Hospitalier - Secteur 8 - 1, rue Marengo - B.P. 507 – 49325 – Cholet - Tél. : 02.41.49.67.22 Activité(s) : Appartements associatifs; Cafétaria - Bar</li> </ul>
<b>Sarthe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adgesti - "Espérance Sarthe" 9, rue des Frères Lumière – 72650 - La Chapelle Saint-Aubin - Tél. : 02.43.24.22.48 Fax. : 02.43.24.85.26 Activité(s) : Appartements associatifs</li> <li>▪ Association "Vivre ensemble" Les Petits Gallets - Route de Parigné -72560 – Change - Tél. : 02.43.4014.76 Fax. : 02.43.40.11.18</li> </ul>
<b>Mayenne</b>	Aucune association ou établissement mayennais n'adhère à Croix Marine
<b>Vendée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autisme-Alliance 85 Espace Rivoli - 61, bld Rivoli - 85000 - La Roche sur Yon Tél. : 02.51.07.01.61</li> <li>▪ Association ARIA 85 55, rue Philippe Lebon - 85000 - La Roche sur Yon - Tél. : 02.51.47.77.09 Fax. : 02.51.36.23.74 Activité(s) : Enseignement -formation continue; Service de suite (E.P.S.R.)</li> </ul>

### → **Apajh**

La Fédération des APAJH est à la fois une association qui représente les personnes en situation de handicap et une association fortement gestionnaire d'établissements, de structures et de services

58 établissements ou structures en PDL (non spécifique handicap psychique)

<http://www.apajh.org>

Apajh 44

12, Rue de Clermont

44 000 - NANTES

02.40.14.04.71 Mail : [siege@apajh44.org](mailto:siege@apajh44.org)

<http://www.apajh44.org>

<http://www.apajh72-53.org>

### → **Adapei**

<http://www.adapei44a.fr>

<http://www.adapei49.asso.fr>

<http://www.adapei53.fr>

<http://www.adapei72.asso.fr>

<http://www.adapei85.org> / <http://www.aria85.com>

Les services de l'Adapei s'adressent plutôt à des personnes ayant un handicap mental mais également, à destination des personnes ayant un handicap psychique :

- des ateliers thérapeutiques tel que la Ferme de la Vergne (La Roche sur Yon – Atca/ Atelier thérapeutique à cadre agricole)
- des logements adaptés / Maisons relais

### + **Adapei formation**

Adapei Formation est un organisme de formation professionnelle continue ouvert depuis 1990.

Il a pour principal objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées mais aussi des demandeurs d'emploi.

- Prestations d'accompagnement et de formation à l'élaboration de projet et à la recherche d'emploi
- Prestations de remise à niveau et de soutien pédagogique
- Orientation et élaboration de projet professionnel
- Préparation à l'emploi et/ou à l'entrée en formation qualifiante
- Maintien et développement des acquis et des compétences
- Accompagnement à la recherche d'emploi et maintien dans l'emploi...

→ **Fnapsy** – Fédération nationale des associations d'usagers en psychiatrie

Association Le Bout du Tunnel  
Centre Hospitalier Georges Mazurelle 25 Rue Maréchal Foch 85000 - La Roche sur Yon  
02 51 09 72 78  
<http://www.fnapsy.org>

### Associations locales ou régionales

→ **ADGESTI Espérance Sarthe**

Association réunissant des familles concernées par le handicap d'origine psychique d'un de leurs proches et de personnes issues d'horizons divers attentives à cette situation de désavantage social.

Quatre axes d'action:

Insertion par l'emploi / Insertion par l'habitat / Insertion par la formation et la culture / Prévention et accès aux soins

<http://www.adgesti.fr>

→ **ARRIA** (Association pour la Reconnaissance, la Responsabilisation, l'Intégration et l'Autonomie):

Association nantaise, créée en 1998, gestionnaire de huit établissements et services (ITEP, IME hors les murs, SESSAD, CAFS....) destinés à des enfants, adolescents et jeunes adultes qui rencontrent des difficultés psychologiques ou ayant une déficience intellectuelle.

13 boulevard des Poilus, 44300 Nantes - Tel : 02 40 18 60 60

<http://www.associationarria.org>

→ **Jeunesse et avenir**

L'association a pour but d'aider, d'accompagner, d'assister, de soigner les personnes présentant un handicap : déficience intellectuelle, troubles envahissants du développement dont l'autisme et handicap psychique. Création, organisation, gestion d'établissements ou services médico-sociaux pour enfants, adolescents et adultes : 8 établissements (dont Esat Jeunesse et avenir) et services implantés principalement sur la presqu'île guérandaise (La Baule, Le Pouliguen et Guérande) ainsi que sur le nord ouest du département à Guénouvry et Nozay.

Direction Générale : 21, avenue de Lattre de Tassigny, BP 168, 44504 La Baule-Escoublac Tél : 02 40 60 53 61 - Fax : 02 40 60 64 15.

<http://association-jeunesse-avenir.fr>

→ **La Cordée (Saint-Nazaire)**

Objectif : offrir à toute personne déficiente intellectuelle ou psychique, quels que soient ses désirs, ses capacités et ses besoins, la possibilité de vivre la passion du sport de son choix

<http://lacordee.canalblog.com>

→ **Association l'Etape**

Association créée en 1974

Depuis 1990, deux établissements distincts et complémentaires : l'ESAT Tournière Services et le Centre d'Habitat :

Public : adultes, à partir de 20 ans, reconnus travailleurs handicapés présentant un déficit intellectuel souvent accompagné de troubles psychiques, physiques ou sensoriels associés ou/et de difficultés familiales, relationnelles et sociales.

<http://www.etape-nantes.fr>

→ **APAHRC – Cholet / Beaupréau**

Association adhérent à l'Unapei et membre du GIAC (Groupement interassociatif de coopération des Pays de la Loire ; avec Arria –Nantes, Félix Jean Marchaix – Laval, Franklin Esvière-Angers – l'Etape-Nantes, APSCD- Cholet)

Esat Arc en ciel (déficience intellectuelle – handicap psychique)

Service d'accompagnement à la vie sociale

Résidences

→ **Association EX AEQUO**

Objet : Favoriser l'intégration sociale et l'épanouissement des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique par le biais d'activités de loisirs, culturelles et sociales.

La Cour Mortier, 2, rue du 8 mai, 44130 Blain.

<http://www.association-exaequo.fr>

→ **Association de Coopération et de Coordination Handicap Psychique de Loire-Atlantique.**

Structures de soutien, d'accompagnement et de réinsertion spécifiques

300, route de Vannes, 44700 Orvault

→ **Association Lavalloise d'actions Sportives et Culturelles Adaptées (ALASCA).**

Activités de loisirs (sportives et culturelles) au profit des jeunes ou adultes en situation de handicap mental ou psychique.

109, avenue Pierre-de-Coubertin, 53000 Laval

<http://alasca.clubeo.com/actualite.html>

**Quelques associations nationales sans antenne régionale (ou pas d'antenne en PDL)**

- Agapsy

<http://www.agapsy.fr>

- Ligue française pour la santé mentale

<http://www.lfsm.org>